

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , en visant, si possible, un facteur huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le GIEC, pour limiter l'augmentation des températures à 1,5°C il est nécessaire d'atteindre la « neutralité carbone » d'ici 2050. Selon le document officiel de présentation de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), publié en décembre 2018, cela reviendrait à réduire nos émissions par un facteur huit.